



Siège social : Avenue Bas-Congo 30 - Commune de Bandalungwa, Kinshasa, RDC
Adresse postale : B.P. 4745 Kinshasa 2, RDC
Téléphone : +243 81 6885717/ +243 9 98 18 6810
Adresse électronique : clubdesamisdroit@hotmail.com ou cadcongo2@yahoo.fr

Réaction En rapport avec l'arrestation de Jean Pierre Bemba(Ancien Vice président et sénateur congolais)

Le Club des amis du droit du Congo, CAD en sigle salue l'arrestation du sénateur Jean pierre Bemba, président du mouvement pour la libération du Congo(MLC) dont les troupes auraient commis des crimes graves en République centrafricaine(RCA)entre Octobre 2002 et Mars 2003.

Cette arrestation constitue à la fois une grande victoire pour les victimes centrafricaines et un signal fort à l'endroit des autres auteurs qui continuent de bénéficier de l'impunité.

Dans notre analyse intitulée « Cour pénale internationale : Justices des « petits poissons » ? en Décembre 2007 ; nous avons indiqué que la tournure que prendra l'enquête sur la situation en République centrafricaine permettra de savoir dans quelle direction la cour se dirigera.

Aujourd'hui, la Cour à travers la coopération des Etats partie à son statut nous a démontré qu'elle est en mesure de frapper fort et plus haut. Elle entend donc coupé le cordon ombilical pour s'affranchir des ambiguïtés de sa création.

Il faut souligner que cette cour fait face depuis sa création à certaines contraintes , particulièrement d'ordre politique qui peuvent entraver la bonne conduite d'une poursuite judiciaire. Il s'agit notamment du manque de coopération des Etats. Le cas du Soudan est frappant.

La coopération de la Belgique est un bel exemple qui nous amène à dire que l'asile devient difficile pour les personnes soupçonnés d'avoir commis des crimes graves.

Nous demandons cependant au procureur de poursuivre toutes les autres personnes impliquées dans la commission des crimes en RCA, c'est le cas de l'ancien Président Ange Félix Patassé. Il en va de la crédibilité de la Cour.

Ainsi, la pratique infirmera ou confirmera les différents regards qu'il est possible de porter sur cette Cour pénale internationale.

Fait le 26 mai 2008.

Pour le CAD

Eugène Bakama Bope(président)

